

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONSIEUR VENDREDI, 14 MAI 1847.

No 38

CORRESPONDANCES.

M. L'ÉDITEUR,

Dans votre numéro du 23 courant vous posez cette question : "est-il à propos que les curés soient commissaires des écoles?"

J'approuve fort votre distinction fondée en raison. "Pour ce qui regarde le temporel des écoles, non certainement, les curés n'y doivent entrer pour rien ! Je parle d'après ma propre expérience. Forcer les curés à faire la fonction de *publicain*, c'est les rendre odieux à leurs paroissiens, détruire leur heureuse influence sur eux et sur l'éducation même. Si l'on veut détruire la religion, je ne connais pas de moyen plus efficace pour cela que de mettre les curés avec ceux qui exigent l'argent nécessaire pour les écoles. Un peuple cesse bien vite de croire à une religion que lui prêchent des hommes qu'il regarde comme ses tyrans.

Pour ce qui regarde la religion, la morale ou l'instruction religieuse, oui les curés doivent être du nombre des commissaires des écoles. C'est une vérité à laquelle le genre humain n'a cessé de rendre le plus éclatant témoignage que nulle institution quelconque ne peut durer, si elle n'est fondée sur la religion. "C'est la vérité même, dit Platon dans son livre des lois, que si Dieu n'a pas présidé à l'établissement d'une cité, et qu'elle n'ait eu qu'un commencement humain, elle ne peut échapper aux plus grands maux. Il faut donc tâcher par tous les moyens imaginables imiter le régime primitif ; et nous confiant en ce qu'il y a d'immortel dans l'homme, nous devons fonder les maisons ainsi que les états, en consacrant comme les lois, les volontés de l'intelligence suprême." J. J. Rousseau tient le même langage. "Jamais, dit-il, un seul état ne fut fondé que la religion ne lui servit de base." J'ai eu beau parcourir, dit Condorcet, les fastes du monde : partout j'ai trouvé l'idée des puissances surnaturelles. Partout, à côté de ces opinions, j'ai vu s'élever ici des princes pontifes, là des familles ou tribus sacerdotales, ailleurs des collèges de prêtres... Cette distinction, dont à la fin du 18^e siècle le clergé nous offre encore des restes, se trouve chez les sauvages les moins civilisés. Et elle est trop générale, on la rencontre trop constamment à toutes les époques de la civilisation, pour qu'elle n'ait pas un fondement dans la nature elle-même.

"Partout où il y a une société établie, dit Voltaire, (Traité de la tolérance ch. 20) une religion est nécessaire ; les lois veillent sur les crimes publics, et la religion sur les crimes secrets."

Sans religion point de société. Et partout où il y a croyance religieuse, des pontifes, des familles ou tribus sacerdotales. Pourquoi ces prêtres ? Pour prier, offrir des sacrifices et enseigner les volontés de la divinité ; telle est la double fonction du sacerdoce. Voudrait-on soustraire à cette instruction la jeunesse, destinée à continuer la société qui n'a pu commencer et ne peut se soutenir sans religion ? La religion, dit Cicéron dans son 6^e discours *in Verrem*, est l'âme de tout. *Omnia religio moventur*. Comme le corps humain séparé de l'âme tombe en pourriture et en poussière que le vent emporte, ainsi la société, et par conséquent la jeunesse ne peut exister, être utile sans l'enseignement de la religion. Donc les prêtres, en ce qui regarde la religion, doivent avoir la première part dans l'éducation. Car comme toute loi suppose un législateur, et que c'est au législateur ou à ceux qu'il choisit pour cela, d'expliquer sa loi, Dieu, auteur de la religion, loi fondamentale de la société, ayant chargé les prêtres d'expliquer et prêcher sa loi, c'est à eux que doivent s'adresser tous les hommes pour connaître cette loi sans laquelle point de bonheur pour eux ni en ce monde, ni en l'autre.

Dieu étant la source de tous les biens et de l'éducation, la science, étant un bien, ne peut venir que de lui ; et comme c'est par l'enseignement, par la tradition que s'acquiert la science, c'est au clergé qu'elle appartient. Aussi ouvrez l'histoire, qui est la politique expérimentale, vous y verrez constamment la science possédée et enseignée par le clergé ; c'est chez lui qu'elle n'éprouve aucune éclipse. "Toute science, dit M. de Maistre (Du Pape tom. 2 ch. 16) est née dans les temples et sortie des temples." Une mère peut-elle abandonner l'enfant qu'elle a mis au monde ? Que deviendrait-il sans elle ?

Tous les hommes doivent-ils avoir de l'éducation ?

Pour répondre à cette question, examinons auparavant ce qu'on entend par éducation. C'est dit le Dictionnaire de l'Académie. "le soin qu'on prend de l'instruction des enfans, soit en ce qui regarde les exercices de l'esprit, soit

en ce qui regarde les exercices du corps, et principalement en ce qui regarde les mœurs." L'éducation doit donc déterminer les croyances, régler les mœurs et former l'esprit, et de cette éducation dépend le bonheur des individus et l'ordre de la société.

L'homme agit selon sa croyance. La doctrine qui fait les bonnes mœurs est donc la première qui doit être enseignée à l'enfant dès que sa raison commence à poindre. Cette doctrine est qu'il y a un Dieu, créateur et modérateur de toute chose ; que rien n'arrive ici-bas que par son ordre et sa providence ; qu'il voit les pensées, les desirs, les intentions de chacun ; qu'il récompense en ce monde ou en l'autre chacun selon ses œuvres. Cette éducation doit se donner à l'enfant par les parents, en lui enseignant les prières chrétiennes dont le symbole des apôtres qui en fait partie, renferme la croyance, et les commandemens de Dieu et de l'Eglise, la règle des mœurs. C'est au prêtre à développer et à corroborer ceci dans des instructions à l'Eglise. L'enfant et l'homme qui savent et pratiquent cette doctrine et cette morale en savent plus que Platon et Aristote. Cette éducation est absolument nécessaire ; c'est Dieu lui-même qui la commande ; sans elle l'homme ne connaît ni d'où il vient, ni pourquoi il est dans ce monde ni ce qu'il deviendra après cette vie.

Passons à ce qu'on entend aujourd'hui par éducation dont on parle tant, et qu'on veut donner à tout le monde, savoir la lecture, l'écriture, l'arithmétique etc. etc. Cette sorte d'éducation est-elle commandée, comme la première, par Dieu ? Est-il à propos de la donner à tous les enfans ?

Depuis que le monde existe, toujours la science a gouverné l'ignorance, c'est-à-dire ceux qui par l'ordre de Dieu ont été chargés de conduire les autres, ont eu non seulement l'autorité, mais encore la science en un degré supérieur à ceux qu'ils gouvernaient. On peut cependant avoir l'autorité sans la science ; mais je parle en général, et je crois qu'on me comprendra sans explication.

Si la science de la lecture, de l'écriture etc. etc. est nécessaire indispensablement à la société, elle a dû exister avec le premier homme ; car Dieu, auteur de la société, lui a donné dès le principe tout "sans quoi elle ne peut exister. Or qui ignore que jusqu'à Moïse à qui Dieu enseigna à lire et à écrire, cette sorte de science a été ignorée ? Et cependant le monde allait passablement bien. Mais depuis Moïse, cette science est devenue nécessaire. A qui ? A quelques-uns, non à tous ; à ceux qui sont appelés de Dieu à conduire et instruire les autres en premiers ou en seconds, soit dans la société religieuse, soit dans la société civile. Et sans qu'on commande cette science, jamais il n'en manquera pour la double société ; Dieu suscitera toujours, comme il en a toujours suscité, des hommes pleins de science pour gouverner, soit dans l'Eglise, soit dans l'état.

Qu'on répande cette science tant qu'on pourra, cette éducation, parmi les jeunes gens qui annoncent des talens, et promettent d'être utiles à la société, avec l'éducation religieuse ; rien de mieux. C'est ce qu'a fait dès son origine, ce que fait et ce que fera toujours l'Eglise catholique dans laquelle est née et de laquelle est sortie la science. J'en atteste les siècles passés ; j'en atteste ces congrégations de prêtres, de religieux et de religieuses, qui, animés de son esprit, enseignent la jeunesse des deux sexes de l'orient au couchant, du midi au septentrion.

Le cardinal de Richelieu dans son testament politique ch. 11. Sect. X répond à la question proposée "comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire en une république, il est certain qu'elles ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde. Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes ses parties, serait monstrueux ; de même un état le serait-il, si tous ses sujets étaient savans ; on y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires."

"Le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise, qui comble les états de richesses ; il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourrice des peuples, et il déserterait en peu de tems la pépinière des soldats, qui s'élevaient plutôt dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse des sciences ; enfin il remplirait la France de chicaneurs plus propres à ruiner les familles particulières et à troubler le repos public, qu'à procurer aucun bien aux états. Si les lettres étaient profanées par toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre."

Nos bons campagnards, guidés par leur bon sens naturel, me tiennent souvent à peu près le même langage. Oui, ce zèle qui a rendu savans tous les en-